

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2171

2 octobre 2007

SOMMAIRE

ABF St James Park S.à r.l.	104200	Novacap Luxembourg (Participation 1)	
AKKUR Holding S.A.	104199	S.C.A.	104172
AKKUR Holding S.A.	104164	Novacap Luxembourg (Participation 2) S.à	
Arelsa Holding S.A.	104166	r.l.	104173
A-TV Worldwide Marketing S.A.	104168	N.R.G. Luxembourg S.à r.l.	104171
AXA SIM Flexible	104165	N.R.G. PSF Luxembourg S.à r.l.	104171
Borealis Investments S.A.	104164	NSCB Luxembourg S.A.	104175
Capital Street S.A.	104168	OCM Luxembourg POF IV A S.à r.l.	104180
CDGV Associés S.à.r.l.	104208	OCM Luxembourg Upstream Holdings S.à	
CEREP 3 Pic Place S.à r.l.	104173	r.l.	104192
CEREP Montrouge Campus S.à r.l.	104169	Paritex Holding S.A.	104172
CEREP UK One S.à r.l.	104172	P Château VII S.à r.l.	104168
CEREP UK Three S.à r.l.	104171	PM Logistic Center Luxembourg	104169
CEREP UK Two S.à r.l.	104170	Poseidon Investment A S.à.r.l.	104163
Cirio Holding Luxembourg S.A.	104163	Poseidon Investment B S.à r.l.	104162
C. Karp-Kneip Matériaux S.A.	104168	Repco 31 S.A.	104170
Desfoux Investissements	104169	Retaxa S.A.	104208
Domanial S.A.	104162	Riskbay Holding S.A.	104167
Egham Holding S.A.	104208	S-Electrogroup S.A.	104167
Exclusive Participations S.A.	104189	S.I.G.I. (Société d'investissements et de	
Finera S.A.	104173	gestion internationale) S.à.r.l.	104164
Haston S.A.	104191	S. Michele S.A.	104171
International A.C.P. S.A.	104162	Société Adramco S.A.	104167
Kookaburra Capital S.à r.l.	104163	S. Rita S.A.	104207
La Mouginoise Trust	104174	Trave Properties S.à r.l.	104166
Main Properties S.à r.l.	104165	U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l.	104167
Montauk S.à r.l.	104170	U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l.	104166
New Aster S. à r.l.	104165		

Poseidon Investment B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.711.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de POSEIDON JV S.à r.l., gérant unique et associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le gérant unique de la société POSEIDON JV S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104373/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09458. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

International A.C.P. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.110.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 avril 2007

Les Administrateurs décident, à l'unanimité, de nommer Monsieur Francisco de Murga, Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

A. de Murga / F. de Murga

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007104318/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Domanial S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 4 juin 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A. / J. Quintus

Administrateur / Président

Signature / -

Référence de publication: 2007104320/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Kookaburra Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 121.370.

—
Décision de l'associé unique du 31 juillet 2007

L'Associé Unique prend acte de la démission de James Fairrie de son poste de gérant et décide de nommer en remplacement Martin McDermott qui réside à 6, Lovett Green, Nr. Mill End, Harlington, Bedfordshire MK45 4SP, United Kingdom.

SILVER TOWER LIMITED
Associé Unique
A. Johnson / Signature
Director

Référence de publication: 2007104310/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Poseidon Investment A S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.710.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de POSEIDON JV S.à r.l., gérant unique et associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le gérant unique de la société POSEIDON JV S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007104374/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09455. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Cirio Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 80.175.

Par résolutions circulaires en date du 1^{er} août 2007, les commissaires extraordinaires ont ratifié le renouvellement de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., avec siège social au 17, rue de Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104302/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05941. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Borealis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 83.597.

Par la présente, je vous informe démissionner de mes fonctions d'administrateur, et partant de Président du Conseil d'administration de votre société, et ceci avec effet immédiat au jour de la présente.

Pour faire valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

M^e Alain Lorang.

Référence de publication: 2007104304/1268/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08068. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

AKKUR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.037.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 Juin 2006 a élu comme administrateurs:

- Mr. Vilmundur Josefsson, né le 24 août 1949 à Reykjavik, Islande et demeurant à Valhusabraut 1, IS-170 Seltjarnarnes, Islande

- Mr. Eggert J. Hilmarsson, né le 10 septembre 1968 à Reykjavik, Islande demeurant professionnellement à KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA, 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mr. Thordur Emil Olafsson, né le 4 janvier 1974 à Akranes, Islande demeurant professionnellement à KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA, 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et comme commissaire aux comptes ENDURSKODURNARSKRIFSTOFAN, 50B, Skipholt, IS-105 Reykjavik, Islande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour AKKUR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104299/1021/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070118076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

S.I.G.I. (Société d'investissements et de gestion internationale) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 50.336.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- S.I.G.I. (SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE GESTION INTERNATIONALE) S.A R.L., dont le siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel, a été dénoncé en date du 16 septembre 1997.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007104256/2630/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08531. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

New Aster S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.718.675,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.222.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date 21 août 2007

1. M. Peter Koivula, employé privé, né le 9 août 1948 à Dragsfjaerd (Finlande), résidant professionnellement à 8, Mannersheimintie, 01000 Helsinki (Finlande), a été nommé gérant de la société illimitée.

Le conseil de Gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Howard Poulson, M. Christian Wildmoser, M. Marc Boughton, Mme Emanuela Brero, M. Pascal Leclerc et M. Peter Koivula

2. La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été renouvelée en tant que réviseur d'entreprise de la société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104257/1649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Main Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 96.986.

—
Il y a lieu de modifier l'adresse du gérant Monsieur David A. Reuben comme suit:

11 Napier Place, W14 8LG London, Grande-Bretagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAIN PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007104281/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

AXA SIM Flexible, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.208.

—
Faisant suite à une décision du Conseil d'Administration du 21 décembre 2006,

Marco Fusco, 68, Corso di porta Romana, 20122 Milan-Italie

Est déclaré administrateur démissionnaire en date du 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104253/1229/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Arelsa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 95.127.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 20 août 2007

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- NUTAN (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

- LAYCA (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

et du Commissaire:

THEMIS AUDIT LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Road Town, British Virgin Islands

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour ARELSA HOLDING S.A.

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007104248/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00132. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Trave Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 115.121.

Il y a lieu de modifier l'adresse du gérant Monsieur David A. Reuben comme suit:

11 Napier Place, W14 8LG London, Grande-Bretagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAVE PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007104284/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.050,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.493.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007104644/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00292. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Riskbay Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 87.916.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour RISKBAY HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104654/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08995. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Société Adramco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 39.004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour SOCIETE ADRAMCO S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104653/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08998. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

S-Electrogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 100, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007104611/236/11.

(070118838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.050,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 105.944.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007104642/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00285. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

C. Karp-Kneip Matériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 25.352.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

C. KARP-KNEIP MATERIAUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104698/2834/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09220. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

A-TV Worldwide Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.996.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A-TV WORLDWIDE MARKETING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007104633/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09747. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Capital Street S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007104608/212/12.

(070119034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

P Château VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.874.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007104609/5770/12.

(070119038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Desfoux Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.333.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007104624/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00299. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

PM Logistic Center Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 108.825.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 août 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007104595/231/15.

(070118830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

CEREP Montrouge Campus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.671.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP S.à r.l., gérant unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Enfin, le siège social de MONTRouGE CAMPUS S.à r.l., associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le gérant unique de la société MONTRouGE CAMPUS S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104388/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09341. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

CEREP UK Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.424.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP III S.à r.l., gérant unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP III S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Enfin, le siège social de CEREP III UK S.à r.l., associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le gérant unique de la société CEREP III UK S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104385/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

RepcO 31 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 126.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 août 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

I. Colamonico

Référence de publication: 2007104592/231/15.

(070118809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Montauk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 112.773.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007104635/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00264. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

CEREP UK Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.425.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP III S.à r.l., gérant unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP III S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Enfin, le siège social de CEREP III UK S.à r.l., associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le gérant unique de la société CEREP III UK S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007104384/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

S. Michele S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.143.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
Notaire
M. Goeres

Référence de publication: 2007104596/231/15.

(070118832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

**N.R.G. PSF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. N.R.G. Luxembourg S.à r.l.).**Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 111.300.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 août 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007104120/239/13.

(070118286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

CEREP UK One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.423.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP S.à r.l., gérant unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Enfin, le siège social de CEREP III UK S.à r.l., associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le gérant unique de la société CEREP III UK S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104386/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Paritex Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.359.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARITEX HOLDING S.A.

DMC S.à r.l. / FIDIS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007104631/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09733. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 90.768.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104106/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09234. - Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Novacap Luxembourg (Participation 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 38.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.769.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104104/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09238. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Finera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 95.085.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

I. Colamonico

Référence de publication: 2007104590/231/15.

(070118797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

CEREP 3 Pic Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.449.

—
Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP III S.à r.l., gérant unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP III S.à r.l. le 1^{er} août 2007.Enfin, le siège social de CEREP PIC PLACE S.à r.l., associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le gérant unique de la société CEREP PIC PLACE S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104383/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09479. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

La Mouginoise Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 25.292.

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LA MOUGINOISE TRUST, établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 25.292.

La société a été constituée en date du 30 septembre 1975 sous une entité juridique LA MOUGINOISE TRUST REG. de droit liechtensteinois à Vaduz.

Par acte reçu par le notaire M^e Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 23 décembre 1986, LA MOUGINOISE TRUST REG. transféra son siège social de Vaduz à Luxembourg et transforma sa dénomination en LA MOUGINOISE TRUST, en adoptant la nationalité luxembourgeoise, maintenant sa personnalité juridique sans dissolution ni liquidation préalable, transportant en même temps à Luxembourg tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté.

En vertu du même acte du notaire Elvinger et par refonte des statuts, ceux-ci furent adaptés à la législation luxembourgeoise.

Ledit acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 64 du 17 mars 1987.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois dans la suite et la dernière fois en date du 30 mai 1996 par acte du notaire M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C n^o 500 du 5 octobre 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de M^e Mathis Hengel, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président nomme secrétaire M^e Claude Geiben, avocat à la Cour, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs M^e Gilles Petry, maître en droit et M^e Danièle Martin, avocat à la Cour, tous les deux avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 300,- francs suisses (trois cents francs suisses) chacune, constituant l'intégralité du capital social de 30.000,- francs suisses (trente mille francs suisse) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les associés et tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des associés représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Allocution du président de l'assemblée.
2. Résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.
3. Nomination d'un liquidateur, définition de son pouvoir en conformité avec la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Fixation de la rémunération du liquidateur.
5. Convocation d'une assemblée générale ordinaire pour recevoir le rapport du liquidateur et nommer deux commissaires vérificateurs.
6. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation, conformément aux articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Monsieur Claude Geiben, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle comme indiquée ci-avant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la Société en conformité avec ladite loi. Le liquidateur engagera la Société en toutes circonstances par sa signature unique. L'assemblée décide de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Quatrième résolution

La rémunération du liquidateur est déterminée à la clôture de la liquidation, mais d'ores et déjà un paiement d'acompte de € 3.000,- lui est attribué.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de faire convoquer pour le mois de juillet 2007 au siège social, une assemblée ordinaire des associés pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

- (i) dépôt du rapport final du liquidateur;
- (ii) nomination du commissaire vérificateur prévu par la loi;
- (iii) détermination des pouvoirs à faire pour dettes non encore quantifiées;
- (iv) ratification des premières distributions déjà effectuées;
- (v) toutes autres questions qui pourront surgir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Hengel, C. Geiben, G. Petry, D. Martin, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007. LAC/2007/16160. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007104759/5770/81.

(070118992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

NSCB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.134.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, den sechzehnten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft NORTHERN STAR AG, eine Aktiengesellschaft gegründet gemäss dem Recht des Fürstentums Liechtenstein, mit Gesellschaftssitz in Heiligkreuz 6, 9490 Vaduz (Liechtenstein), im Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein registriert unter der Nummer FL-0002.201.846-5,

ordnungsgemäß vertreten durch Maître Nikolas Wienke, rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Vaduz am 1. August 2007.

Die besagte Vollmacht wird nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Person und den unterzeichneten Notar anliegend an dieser Urkunde verbleiben, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden übermittelt zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorgenannt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft («société anonyme») gemäß dem geltenden luxemburgischen Recht und den vorliegenden Artikeln aufzunehmen.

Titel I. Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft («société anonyme») unter der Bezeichnung NSCB LUXEMBOURG S.A. (hiernach die «Gesellschaft»).

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss des Verwaltungsrats an jeden beliebigen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Aktionärs an jeden beliebigen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen oder andere Büros sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gegründet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Sitz und ausländischen Staaten beeinträchtigen könnten, auftreten oder sollten diese bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Die einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes, eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 4. Gesellschaftszweck ist der Erwerb von Beteiligungen in welcher Form auch immer an anderen Gesellschaften, seien sie luxemburgische oder ausländische Gesellschaften, sowie das Eigentum, die Verwaltung und die Verwertung von solchen Beteiligungen.

Der Gesellschaftszweck ist, insbesondere, der Erwerb jeder Art von Wertpapieren, seien sie übertragbar oder nicht, Aktien, Anleihen, Schuldverschreibungen, Schuldscheine und andere Papiere, einschließlich derer, die durch eine Regierung oder eine andere internationale, nationale oder örtliche Behörde herausgegeben werden, und aller dazu gehörigen Rechte, sei es durch Kauf, Einlage, Zeichnung, Kaufoption oder in jeder anderen Weise, als auch die Übertragung mittels Verkauf, Tausch oder in jeder anderen Weise. Zudem kann die Gesellschaft verbundene Patentrechte und Lizenzrechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann in jedweder Form leihen und Anleihen, wandelbare Anleihen und Schuldverschreibungen ausgeben. Die Gesellschaft kann den

Gesellschaften an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder Gesellschaften, die derselben Gesellschaftsgruppe wie die Gesellschaft angehören, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann ferner alle Rechtsgeschäfte vornehmen, die direkt oder indirekt den Erwerb von Beteiligungen, in jedweder Form an jedem Unternehmen oder jeder Personengesellschaft als auch die Verwaltung, Kontrolle, und Verwertung dieser Beteiligungen betreffen.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännische, industrielle oder finanzielle Geschäftsvorgänge durchführen, die den Gesellschaftszweck zu fördern oder zu unterstützen geeignet sind.

Titel II. Aktienkapital-Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro) eingeteilt in 31.000,- (einunddreißigtausend) Aktien zum Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro).

Das genehmigte Kapital der Gesellschaft beträgt EUR 1.000.000,- (eine Million Euro) eingeteilt in 1.000.000 (eine Million) Aktien zum Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro).

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, innerhalb von fünf Jahren nach Gründungsdatum der Gesellschaft, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise innerhalb des Rahmens des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien gegen Bareinzahlung oder Sacheinlage nach den dann geltenden gesetzlichen Bestimmungen oder durch Einverleibung sämtlicher freier Rückstellungen und vorgelegener Gewinne, welche von Gesetzes wegen dem Kapital einverleibt werden können, in jedem Falle mit oder ohne Emissionsprämie, je nach Beschlüssen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist speziell dazu ermächtigt diese Kapitalerhöhungen durchzuführen ohne den dann bestehenden Aktionären ein Vorzugszeichnungsrecht zu gewähren. Der Verwaltungsrat kann jedes ordnungsgemäß bevollmächtigte Verwaltungsratsmitglied, jeden Funktionsträger der Gesellschaft oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen zu akzeptieren und Zahlungen für die Aktien entgegenzunehmen, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen.

Nach jeder im Zuge dieser Ermächtigung erfolgten und durch den Verwaltungsrat festgesetzten Kapitalerhöhung, wird Artikel 5 der Satzung dementsprechend umgeändert und der Verwaltungsrat wird sämtliche Schritte unternehmen oder eine Person ermächtigen alle notwendigen Schritte zu unternehmen, um die Durchführung und Veröffentlichung dieser Umänderung vorzunehmen.

Das gezeichnete und genehmigte Kapital der Gesellschaft kann gemäß Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre in einem oder mehreren Schritten erhöht oder herabgesetzt werden. Die Hauptversammlung der Aktionäre wird unter denselben Bedingungen abstimmen, wie bei einer Satzungsänderung.

Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 6. Die Aktien der Gesellschaft können nach Wahl der Aktionäre Inhaberaktien oder Namensaktien sein, ausser in den Fällen in denen das Gesetz Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Aktie anerkennen; falls eine Aktie im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht die Ausübung aller Rechte der betreffenden Aktie aufzuheben, bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen mit der Gesellschaft benannt wurde.

Die gleiche Bestimmung ist anzuwenden im Falle eines Widerstreites zwischen einem Nießbraucher (usufruitier) und dem nackten Eigentümer (nu-proprétaire) oder zwischen Pfandschuldner und Pfandgläubiger.

Titel III. Hauptversammlung der Aktionäre

Art. 7. Jede ordnungsgemäß zusammengesetzte Aktionärsversammlung wird die Gesamtheit der Aktionäre der Gesellschaft vertreten. Sie hat die weitestgehende Befugnisse, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu ratifizieren.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre findet in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort in Luxemburg-Stadt am letzten Mittwoch im Monat Juni um 11.30 Uhr, und zum ersten Mal im Jahre zweitausendundacht statt.

Sofern dieser Tag ein Feiertag im Großherzogtum Luxemburg ist, findet die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Sofern das Gesetz oder die Satzung nichts Gegenteiliges vorsehen, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung der Aktionäre mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Dabei gewährt jede Aktie eine Stimme.

Ein Aktionär kann auf jeder Hauptversammlung der Aktionäre durch eine andere Person mittels schriftlicher Vollmacht vertreten werden.

Jeder Aktionär kann auf jeder Hauptversammlung durch Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, welche alle Personen, die an der Sitzung teilnehmen, befähigen sich gegenseitig zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine Sitzung kann ebenfalls allein durch Konferenzschaltung abgehalten werden. Diese Art der Teilnahme an einer Sitzung ist gleichbedeutend mit der persönlichen Teilnahme an solch einer Sitzung.

Falls alle Aktionäre an der Hauptversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Hauptversammlung der Aktionäre ohne vorherige Einberufung oder Bekanntmachung abgehalten werden.

Die Satzung kann wirksam abgeändert werden, sofern mindestens die Hälfte des Kapitals anwesend oder vertreten ist, durch eine Mehrheit von mindestens zweidrittel (2/3) der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre. Sollte die erste Bedingung nicht erfüllt sein, kann eine zweite Hauptversammlung im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen einberufen werden. Diese zweite Hauptversammlung ist beschlussfähig ungeachtet des Anteils des anwesenden und vertretenen Kapitals. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft und die Erhöhung der Verpflichtungen der Aktionäre können nur durch die einstimmige Zustimmung aller Aktionäre herbeigeführt werden.

Art. 9. Hat die Gesellschaft nur ein Aktionär besitzt dieser alleinige Aktionär alle Befugnisse der Hauptversammlung.

Die im Rahmen des vorhergehenden Absatzes gefassten Beschlüsse des alleinigen Aktionärs werden in einem Protokoll festgehalten.

Art. 10. Den Gläubigern, Rechtsnachfolgern oder Erben ist es nicht gestattet Vermögensgegenstände oder Dokumente der Gesellschaft mit einem Siegel zu versehen.

Titel IV. Verwaltungsrat

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens 3 (drei) Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen, besteht.

Wurde die Gesellschaft jedoch von einem alleinigen Aktionär gegründet, oder wurde in einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass die Gesellschaft nur noch ein Aktionär besitzt, so kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrates, bis zur ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre die der Feststellung der Anwesenheit von mehr als einem Aktionär folgt, auf ein Mitglied beschränkt werden.

Die(Das) Verwaltungsratsmitglied(er) werden (wird) von der Hauptversammlung der Aktionäre oder, je nach dem, von dem alleinigen Aktionär ernannt, die (der) ihre Anzahl bestimmt und sowohl die Dauer des Mandats, welche 6 (sechs) Jahre nicht überschreiten darf, als auch ihre Vergütung festsetzt. Sie(Es) werden (wird) das Mandat so lange innehaben, bis ihre (sein) Nachfolger gewählt sind(ist).

Die(Das) Verwaltungsratsmitglied(er) können (kann) jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Aktionärs mit oder ohne Begründung (ad nutum) ihres (seines) Mandates entoben werden.

Im Falle eines oder mehrerer freien/freier Sitze(s) im Verwaltungsrat aufgrund eines Todesfalles, Rücktritts oder aus sonstigem Grund, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder in Übereinstimmung mit den Bestimmungen des Gesetzes einen solchen freien Sitz besetzen. In einem solchen Falle stimmt die

Hauptversammlung der Aktionäre über die Ernennung auf ihrer nächsten Sitzung ab.

Art. 12. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und kann aus seiner Mitte einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen.

Im Falle eines Verwaltungsrats bestehend aus einem Mitglied wird dieses alleinige Mitglied der Vorsitzende des Verwaltungsrats sein.

Der Verwaltungsrat kann ebenfalls einen Sekretär wählen, der nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss und dafür verantwortlich ist, die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen zu führen.

Der Verwaltungsrat kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder an dem, in der Einberufung festgesetzten, Ort zusammen.

Der Vorsitzende hat auf allen Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz inne, in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat einen pro tempore Vorsitzenden durch Mehrheitswahl der auf einer solchen Sitzung Anwesenden einsetzen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden einzeln zu jeder Verwaltungsratssitzung geladen.

Außer im Dringlichkeitsfalle, welcher in der Einberufung angegeben ist oder mit vorhergehender Zustimmung aller, die berechtigt sind zugegen zu sein, hat die schriftliche Einberufung zur Verwaltungsratssitzung mindestens innerhalb von vierundzwanzig Stunden zu erfolgen. Die Sitzung ist ohne vorherige Einberufung ordnungsgemäß gehalten, falls alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind.

Auf die Einberufung kann durch schriftliche Zustimmung jedes Verwaltungsratsmitgliedes verzichtet werden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann auf jeder Sitzung des Verwaltungsrates durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied mittels schriftlicher Vollmacht handeln.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann auf jeder Sitzung des Verwaltungsrates durch Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, welche alle Personen, die an der Sitzung teilnehmen, befähigen sich gegenseitig zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine Sitzung kann ebenfalls allein durch Konferenzschaltung abgehalten werden. Diese Art der Teilnahme an einer Sitzung ist gleichbedeutend mit der persönlichen Teilnahme an solch einer Sitzung. Die Protokolle solcher Verwaltungsratssitzungen sind von allen auf der Sitzung anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern zu genehmigen und zu unterschreiben.

Die Verwaltungsratssitzung kann, einstimmig, Beschlüsse auf einem oder mehreren gleichen Dokumenten durch Rundschreiben fassen, sofern dem schriftlich zugestimmt wurde. Die Gesamtheit wird das die Beschlüsse beweisende Protokoll bilden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrzahl der Verwaltungsratsmitglieder auf der Verwaltungsratssitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen der Verwaltungsratsmitglieder gefasst, die auf solch einer Sitzung anwesend oder vertreten sind.

Art. 13. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder durch die Satzung der Hauptversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit dem vorausgehenden Einverständnis der Hauptversammlung der Aktionäre, an ein oder mehrere Mitglied(er) des Verwaltungsrates oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingend Verwaltungsratsmitglieder sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen und Befugnissen, die vom Verwaltungsrat festgelegt werden, beraten. Er kann außerdem jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person oder Personen, welche nicht zwingend Verwaltungsratsmitglied(er) sein muss (müssen), übertragen, Funktionsträger und Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen.

Art. 14. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds oder durch die Einzelunterschrift der Person oder Personen, welcher (n) solche Vertretungsmacht vom Verwaltungsrat übertragen wird, verpflichtet.

Titel V. Überwachung der Gesellschaft

Art. 15. Die Überwachung der Geschäfte der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Aufsichtskommissar(en) (commissaire aux comptes), die Aktionäre sein können oder nicht. Die Hauptversammlung der Aktionäre ernennt die Aufsichtskommissare und legt ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates fest, welches 6 (sechs) Jahre nicht überschreiten kann.

Titel VI. Geschäftsjahr - Jahresabschlüsse

Art. 16. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember, mit der Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches am Gründungstag der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember zweitausendundsieben endet.

Art. 17. Die Jahresabschlüsse werden jedes Jahr, am Ende des Geschäftsjahres, vom Verwaltungsrat erstellt und stehen den Aktionären am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung.

Vom jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5 %) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese Verwendungsverpflichtung erlischt, wenn und soweit die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10 %) des in Artikel 5 dargelegten gezeichneten Gesellschaftskapitals, oder des von Zeit zu Zeit in Übereinstimmung mit Artikel 5 erhöhten oder herabgesetzten gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Verwaltungsrates bestimmt die Hauptversammlung der Aktionäre über die Verfügung des jährlichen Reingewinns.

Alle Aktien nehmen hinsichtlich der Dividendenausschüttung den gleichen Rang ein.

Im Falle von teilweise einbezahlten Aktien werden die Dividenden anteilig zum einbezahlten Betrag ausgeschüttet.

Vorschüsse auf Dividenden können unter den gesetzlichen Bedingungen ausgezahlt werden.

Titel VII. Auflösung - Liquidation

Art. 18. In Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können) erfolgen, die durch die Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden, welche über diese Auflösung entscheiden und die Befugnisse und Vergütungen des Liquidators /der Liquidatoren festlegen wird.

Titel VIII. Schlussbestimmung - Anwendbares Recht

Art. 19. Alle Punkte, die nicht ausdrücklich durch die vorliegende Satzung geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wie abgeändert, bestimmt.

Zeichnung und Zahlung

Der Aktionär hat wie folgt gezeichnet und folgende Beträge bar eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital	Eingezahltes Kapital	Anzahl der Aktien
NORTHERN STAR AG	31.000,-	7.750,-	31.000
Gesamt:	31.000,-	7.750,-	31.000

Jede der 31.000 (einunddreißigtausend) Aktien der Gesellschaft wurde zu 25% (fünfundzwanzig Prozent) eingezahlt; der Nachweis dieser Zahlung ist dem unterzeichneten Notar erbracht worden, so dass der Betrag von EUR 7.750,- (siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro) von heute ab zur Verfügung der Gesellschaft steht.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wie abgeändert vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass sie erfüllt worden sind.

Kosten

Die aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, werden durch die Gesellschaft getragen und werden auf ungefähr 1.850,-€ geschätzt.

Entschlüsse des alleinigen Aktionärs

Alsdann fasste die oben erwähnte Person, vertreten wie vorgenannt, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 1 (eins) und die Zahl der Aufsichtskommissare auf 1 (eins) festgesetzt.
2. Herr Henk W. Reitsma, geboren in Rauwerderhem (Niederlanden) am 3. Juli 1961, wohnhaft in Lepelaarstraat 2, NL 8446 JL Heerenveen, wird zum alleinigen Verwaltungsrat ernannt.
3. Herr Michael Opitz, geboren in Bielefeld (Deutschland) am 4. Januar 1972, wohnhaft in Pielstickers Feld 14, D 33739 Bielefeld (Deutschland) wird zum Aufsichtskommissar ernannt.
4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse.
5. Das Mandat des Verwaltungsrats und des Aufsichtskommissars erlischt am Ende der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre, welche den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007 genehmigt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie am Anfang des Dokuments erwähnt. Nach Verlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Wienke, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, Relation: LAC / 2007 / 23201. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 4. September 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007104788/212/243.

(070119399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

OCM Luxembourg POF IV A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 131.099.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., an exempted limited partnership organised under the law of Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker house, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Ms Claire-Marie Darnand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 12, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name of OCM LUXEMBOURG POF IV A S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2 The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of notes (including asset linked notes), bonds, promissory notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or other companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

(c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

(d) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;

(e) enter into agreements, including, but not limited to:

1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, selling agreements and other contracts for services;

2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d), and (e) 1 above; and

3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d), (e) 1 and 2 above

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The Company may also create and issue (i) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) class B «tracker» shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) class D «tracker» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (v) class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) class F «tracker» shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) class G «tracker» shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (viii) class H «tracker» shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Ordinary Shares and the Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.

5.4 All shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these articles.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

Chapter III.- Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers» or the «Managers»). The members of the Board of Managers need not be shareholders.

8.2 They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 12 of the Articles.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any two Managers as provided by article 8 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the board of managers. In dealing with third parties and without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

11. Delegation and agent of the board of managers.

11.1 Any two Managers, acting jointly, may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 Any two Managers, acting jointly, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers.

12.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any two Managers. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another member as his proxy. A member of the Board of Managers may also appoint another member to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by more than half of the members of the Board of Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by more than half of the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any two members of the Board of Managers or by any person nominated by any two members or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

13.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is authorized to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

13.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

14. Holding of general meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by any two Managers, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of June.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

Chapter VI.- Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the resolution of the Shareholders or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in article 17.3 of these Articles.

Chapter VII.- Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

21. Transitory provision. The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each,

and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Justin Bickle, company manager, born on 11 January 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr Jean-Pierre Baccus, accountant, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; and

- Mr Szymon Dec, company manager, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., une société du droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social au WALKERS SPV LIMITED, Walker house, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

Ici représentée par M^e Claire-Marie Darnand, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de OCM LUXEMBOURG POF IV A S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 Les objets de la Société sont d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, luxembourgeois ou étrangers tels que, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûretés.

3.2 La Société peut également:

(a) réunir des fonds, et notamment émettre des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations traçantes), des billets à ordre, des titres de créance et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

(c) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par toute loi applicable;

(d) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie;

(e) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) (d) et (e) 1 ci-dessus;

3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) (d) et (e) 1 et 2 ci-dessus

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La Société peut également créer et émettre (i) des parts sociales de classe A «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (ii) des parts sociales de classe B «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iii) des parts sociales de classe C «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), (iv) des parts sociales de classe D «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), (v) des parts sociales de classe E «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (vi) des parts sociales de classe F «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (vii) des parts sociales de classe G «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G) et (viii) des parts sociales de classe H «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe

H), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune (collectivement les Parts Sociales Tracker et individuellement une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Tracker seront collectivement et sans tenu-compte de leur classe désignées les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour modifier ces Statuts.

5.3 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription de n'importe quelle Part Sociale Tracker d'une classe spécifique lors de son émission sera affectée à un compte de réserve prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Tracker, et en portera la lettre correspondante.

5.4 Toutes les Parts Sociales auront des droits égaux sauf stipulation contraire des Statuts.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Titre III.- Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou les «Gérants»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.

8.2 Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes.

8.3 Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des Statuts.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à deux Gérants tel que stipulé à l'article 8 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du Conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social.

10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

11. Délégation et agent du Conseil de gérance.

11.1 Deux Gérants agissant conjointement peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Deux Gérants agissant conjointement déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du Conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de deux Gérants. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présent ou représenté.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par deux des Gérants ou par toute personne désignée par les deux Gérants ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'Assemblée générale des associés - Votes.

13.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

13.2 L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

13.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui

13.4 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

14. Tenue d'Assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par deux membres du Conseil de Gérance, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de juin.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe, moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.

Titre VI.- Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf stipulation contraire suivant décision des Associés ou en vertu de la Loi, le(s) liquidateur(s) sera (seront) investi(s) des pouvoirs les plus larges prévus par la loi applicable pour réaliser les actifs et assurer le paiement du passif de la Société, étant précisé qu'il sera disposé du boni de la liquidation de la Société de la manière prévue à l'Article 17.3 des présents Statuts..

Titre VII.- Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la loi.

21. Disposition transitoire. La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Justin Bickle, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- M. Jean-Pierre Baccus, comptable, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, demeurant au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; et

- M. Szymon Dec, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C.-M. Darnand, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20002. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx..

Référence de publication: 2007104480/242/498.

(070118766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Exclusive Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.135.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Madame Nathalie Mager, employée, demeurant à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- 2.- Monsieur Serge Marion, employé, demeurant à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer

Lequels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: EXCLUSIVE PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 310.000,- (trois cent dix mille Euros) qui sera représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Dans les 8 (huit) jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les 15 (quinze) jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions de la phrase trois du paragraphe cinq de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de 15 (quinze) jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions à un prix de rachat qui est fixé chaque année par l'assemblée générale après adoption du bilan; ce point doit être porté à l'ordre du jour. En aucun cas le prix de rachat ne pourra être inférieur au plus bas de la valeur nominale de l'action ou l'actif net par action. Le prix ainsi fixé est valable jusqu'à l'assemblée générale suivante et ne peut être modifié entretemps que par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de présence et de majorité requises pour les modifications des statuts.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

Le prix est payable au plus tard dans l'année à compter de la demande de cession. Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis prorata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la même date.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Nathalie Mager: cent cinquante cinq actions	155
2.- Serge Marion: cent cinquante cinq actions	155
Total: trois cent dix actions:	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de trente et un mille Euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cent Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Serge Marion, employé privé, né à Namur (Belgique), le 15 avril 1976, demeurant à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- b) Madame Nathalie Mager, employée privée, née à Longwy (France), le 2 mai 1966, demeurant à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- c) Madame Helena Di Vito, employée privée, née à Messancy (Belgique), le 8 septembre 1968, demeurant à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Deuxième résolution

ALTER AUDIT S. à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.675 est nommée commissaire aux comptes.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale de 2008.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, LAC/2007/19701. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007104779/211/150.

(070119546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Haston S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 56.418.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 juin 2007 à 9.30 heures à Luxembourg
- L'Assemblée accepte, à l'unanimité, de renouveler le mandat de

Monsieur Jean Quintus, Administrateur de sociétés, demeurant à Blaschette, 11, rue de Fischbach,
Monsieur Koen Lozie, Administrateur de société, demeurant à Garnich, 18, rue des Sacrifiés,
COSAFIN SA, Société Anonyme, domiciliée au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg, représentée par
Monsieur Jacques Bordet,
au poste d'administrateur.

- L'Assemblée accepte, à l'unanimité, de renouveler le mandat de
EURAUDIT SARL, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007104312/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

OCM Luxembourg Upstream Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 131.102.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 121.748,

represented by Ms Claire-Marie Darnand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 16, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM LUXEMBOURG UPSTREAM HOLDINGS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Justin Bickle, company manager, born on 11 January 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Jean Pierre Baccus, accountant, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; and

- Mr. Szymon Dec, company manager, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.748,

Ici représentée par Madame Claire-Marie Darnand, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM LUXEMBOURG UPSTREAM HOLDINGS S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Justin Bickle, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- M. Jean-Pierre Baccus, comptable, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, demeurant au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; et

- M. Szymon Dec, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C.-M. Darnand, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20001. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104477/242/410.

(070118772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

AKKUR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.037.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 29 juin 2007 a élu comme administrateurs:

- Vilmundur Josefsson, né le 24 août 1949 à Reykjavik, Islande et demeurant à Valhusabraut 1, IS-170 Seltjarnarnes, Islande

- Eggert J. Hilmarsson, né le 10 septembre 1968 à Reykjavik, Islande demeurant professionnellement à KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA, 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Thordur Emil Olafsson, né le 4 janvier 1974 à Akranes, Islande demeurant professionnellement à KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA, 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et comme commissaire aux comptes ENDURSKODURNARSKRIFSTOFAN EHF., 50B, Skipholt, IS-105 Reykjavik, Islande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pour AKKUR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104298/1021/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05700. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

ABF St James Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.098.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of August.

Before us Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company AB FOODS LUXEMBOURG S.à r.l., a company validly existing as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (RCS Luxembourg) under number B 89.457,

duly represented by Maître Michel Bulach, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on 13 August 2007.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of ABF ST JAMES PARK S.à r.l. (the «Company»).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favors the realization of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have the power to, subject to compliance with the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the «Law»), acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III.- Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories

Art. 8. Management. The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers who shall be designated as A Managers or B Managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meeting of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented, provided that no resolution shall be taken if not at least an equal number of B Managers shall be present or represented than the A Managers present or represented at any meeting of the board of managers.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 10. Representation - Authorized signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers. The shareholders

may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the articles of association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General Meetings of Shareholders

Art. 13. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within 6 months following the close of the financial year.

Art. 14. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 15. Quorum - Majority. Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 16. Financial year. The Company's accounting year begins on September fifteen and ends on September fourteen of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 18. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these articles of association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 21. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 on the Trade and Companies Register, the accounting and the financial statements of enterprises, as amended, does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 23. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company AB FOODS LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in by the subscriber so that the amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Transitory provision

By way of derogation to Article 16 of the present articles of association, the Company's current accounting year is to run from the date of incorporation of the Company to 14 September 2008.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Valuation

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at thirty-seven thousand and hundred and two Euro ninety-nine cent (EUR 37,102.99).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand eight hundred Euro (EUR 2,800.-).

Extraordinary general meeting

Then the sole shareholder of the Company, represented as hereabove stated, has taken the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at four (4).
- 3) The following persons are appointed as A managers for an unlimited period:
 - Mr. Peter Russell, accountant, born in Edgware, Middlesex (Great Britain) on 12 September 1957, residing professionally at Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London W1K 4QY (Great-Britain),
 - Mr. Robin Betts, director of ABF NORTH AMERICA, born in Lubbock, Texas (United States of America) on 25 December 1962, residing professionally at 7171 Goodlett Farms Parkway, Cordova, TN38016 (United States of America).
- 4) The following persons are appointed as B managers for an unlimited period:
 - Mr. Michael McDonald, company manager, born in Manchester (Great-Britain) on 10 January 1948, residing at 162, route de Luxembourg, L-4973 Dippach;
 - Mr. Marc Feider, lawyer, born in Luxembourg on 5 October 1958, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder representing appearing person, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize août.

Par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société AB FOODS LUXEMBOURG S.à r.l., une société dûment constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.457,

dûment représentée par Maître Michel Bulach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 13 août 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, es qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois en vigueur et les présents statuts:

Chapitre I^{er} .- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination ABF ST JAMES PARK S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. L'objet social de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans le domaine immobilier, établir, administrer, développer et céder ses actifs de quelque manière qu'ils se composent à toute époque, et notamment, sans que ce soit limitatif, son portefeuille de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat, toutes valeurs mobilières et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, de recevoir ou accorder des licences relatives à des droits de propriété intellectuelle, et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et/ou aux sociétés du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société pourra accomplir toutes les opérations industrielles ou commerciales qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociables et émises sous forme nominative.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille Dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 50.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par décision de l'associé unique ou, selon le cas, pas une décision de l'assemblée générale des associés délibérant selon le mode de délibération requis en cas de modification des statuts.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts. En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers, non associés, que dans le respect de l'approbation préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi»), acquérir ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts sociales devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

Chapitre III.- Gérance - Réunion du conseil de gérance - représentation - signataires autorisés

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un conseil de gérance et seront désignés comme Gérants A ou Gérants B. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment révoquer ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) et remplacer le(s) gérant(s).

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

Art. 9. Réunion du Conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les gérants, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant au conseil de se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le(s) membre(s) concerné(s) sera/seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, à condition qu'aucune résolution ne puisse être passée si un nombre de Gérants B au moins égal à celui de Gérants A présents ou représentés n'est présent ou représenté à toute réunion du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. L'(es)associé(s) peut(vent) élire parmi les membres du conseil de gérance un ou plusieurs gérant(s)-délégué(s) qui aura(ont) le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'il(s) agisse(nt) dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut sous-déléguer ses/leurs pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires (s) et sa/leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de son/leur mandat et toute autre condition essentielle de son/leur mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV.- Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous

les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée endéans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 15. Quorum - Majorité. Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés possédant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles tendant à la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés peuvent, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit les résolutions signées sur une ou plusieurs copies séparées produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le 15 septembre et se termine le 14 septembre de l'année suivante.

Art. 17. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 18. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intermédiaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 15 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII.- Vérification des comptes

Art. 22. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés, à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable

Art. 23. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement souscrite par la société AB FOODS LUXEMBOURG S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur de sorte que le montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) est à la disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'Article 16 des présents statuts, le premier exercice social de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 14 septembre 2008.

Déclaration

Le notaire instruments déclare avoir vérifié l'existence des conditions posées par l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été dûment remplies.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à trente-sept mille cent deux euros quatre-vingt-dix-neuf cent (37.102,99).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, représentée comme mentionné ci-avant, a alors adopté les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

3) Les personnes suivantes sont nommées gérants A pour une période indéterminée:

- M. Peter Russell, comptable, né à Edgware, Middlesex (Grande-Bretagne) le 12 septembre 1957, demeurant professionnellement Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London W1K 4QY (Grande-Bretagne),

- M. Robin Betts, administrateur de ABF NORTH AMERICA, né à Lubbock, Texas (Etats-Unis d'Amérique) le 25 décembre 1962, demeurant professionnellement au 7171 Goodlett Farms Parkway, Cordova, TN38016 (Etats-Unis d'Amérique).

4) Les personnes suivantes sont nommées gérants B pour une période indéterminée:

- M. Michael McDonald, administrateur de sociétés, né à Manchester (Grande-Bretagne) le 10 janvier 1948, demeurant au 162, route de Luxembourg, L-4973 Dippach;

- M. Marc Feider, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 5 octobre 1958, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bulach, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, LAC/2007/23438. — Reçu 371,03 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007104481/5770/409.

(070118765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

S. Rita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.694.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 août 2007*

1. Les démissions de Messieurs Robert Reggiori et Louis Vegas-Pieroni de leurs postes d'administrateurs sont acceptées.

2. Monsieur Angelo de Bernardi, né le 4 mai 1943 à Esch-sur-Alzette (G.D. de Luxembourg), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Monsieur Alexis de Bernardi, né le 13 février 1975 à Luxembourg,

avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Monsieur Gianni Bogoni, né le 8 septembre 1971, à Milan, avec adresse à I-20123 Milan, Via S. Maria Valle 7, et Monsieur Giovanni Marasco, né le 11 décembre 1938, à Gemona del Friuli et résident à I-20100 Milano, Via savona 69/A, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

S. RITA S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007104306/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09544. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Egham Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.036.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour EGHAM HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104648/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09024. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

CDGV Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.143.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102801/6401/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07349. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Retaxa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102931/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2007, réf. DSO-CH00166. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070117189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.
